

Le Prémontexte

VOLUME 77
MAI-JUIN 2019



DANS CE JOURNAL ...

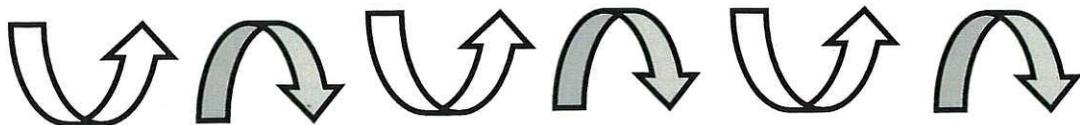
Informations municipales	Page 2-3-4-5
Service d'urbanisme	Page 6
AVIS DE RECHERCHE	Page 7
Permis de brûlage	Page 8
Persévérance scolaire	Page 9
Cercle de Fermières	Page 10
Alertes municipales	Page 11
FADOQ	Page 12

**Les prochaines séances du conseil municipal auront lieu
les lundis 6 mai et 3 juin 2019 à 19h.**

PROCHAINE PARUTION DU PREMONTTEXTE : 10 JUIN 2019

INFORMATIONS MUNICIPALES

Le bureau municipal sera **fermé** lundi le 20 mai 2019 pour la fête de la Reine.



VERSEMENTS DE TAXES

2e versement : 6 mai 2019

3e versement : 8 juillet 2019

4e versement : 9 septembre 2019

N'oubliez pas de vérifier votre numéro de matricule lors de votre paiement par institution bancaire.

Visitez la section NOUVEAUTÉ de notre site web pour consulter les procès-verbaux, les avis publics et les dernières nouvelles de la municipalité.

<http://www.sainte-angele-de-premont.ca/>

Suivez-nous sur Facebook

<https://www.facebook.com/steangeledepromont/>



INFORMATIONS MUNICIPALES



Distribution des "ARBRES"

Comme à chaque année, la municipalité fera la distribution d'arbres gratuitement. Celle-ci se fera le samedi

18 mai 2019 de 10h à 12h

au garage municipal

2481, rue Camirand

Bienvenue à tous!

RÉCRÉO-TENNIS

Si vous êtes intéressé à faire bouger nos jeunes ou nos adultes cet été, nous recherchons un ou des bénévoles. Nous avons l'équipement nécessaire pour leur apprendre le tennis ou pour s'amuser. Si vous avez de l'intérêt, communiquez avec le bureau municipal. Pas besoin d'être un professionnel, juste de connaître les bases 😊



CALENDRIERS

Mai

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1	2	3	4
5	2e verse- ment des taxes 	6	7	8	9	10
12		13	14	15	16	17
19	Bureau fermé 	20	21	22	23	24
26	Collecte des encom- brants 	27	28	29	30	31

Juin

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
						1
2	Séance du conseil 	3	4	5	6	7
9		10	11	12	Bureau fermé	13
16		17	18	19	20	21
23	Bureau fermé 	24	25	26	27	28
30						

INFORMATIONS MUNICIPALES

La collecte des **déchets encombrants** se fera le **lundi 27 mai** en même temps que la collecte d'ordures. Les prochaines collectes des encombrants seront le 8 juillet et le 28 octobre.



La collecte des ordures se fait à toutes les semaines depuis le 15 avril 2019.

ESCOUADE CANINE

Pour toute demande concernant les chiens errants, veuillez communiquer avec le service de l'Escouade Canine de la Mauricie,



M. Éric Lamy, 819-539-3310;
Téléphone 24heure : 819-539-2424

MASKICOM

Maskicom offrira bientôt des services d'Internet haute vitesse par fibre optique, de télévision haute définition et de téléphonie filaire pour les citoyens de la MRC de Maskinongé. Des travaux d'ingénierie sont en cours afin de mettre en place les services. Vous pouvez manifester dès aujourd'hui votre intérêt à vous brancher avec Maskicom en remplissant le formulaire à l'adresse <https://maskicom.net/contact/>.

IMPORTANT : Les personnes intéressés seront contactées ultérieurement, lors de la planification du déploiement du réseau dans leur secteur. De plus, les réponses aux questions soumises se trouveront dans l'onglet FAQ (foire aux questions) du site <https://maskicom.net>.

Vous avez des projets de rénovation, construction ou démolition?
Avant de vous avancer trop loin dans votre projet, vérifiez si vous avez besoin d'un permis municipal pour effectuer vos travaux.

Pourquoi? Pour vérifier la conformité des travaux avec les règlements municipaux d'urbanisme et la Loi sur la qualité de l'environnement.
Pour l'émission de votre permis ou pour toute information, M. Patrick Baril du service de l'urbanisme est présent au bureau municipal un mercredi sur deux de 9h à 12h et de 13h à 16h. Vous pouvez le rejoindre au 819-268-5526 poste 2605.

Principales responsabilités

- L'étude et l'acceptation des projets d'aménagement.
- L'émission de permis de construction, de rénovation, de commerce, de lotissement et de certificats de conformité ainsi que le suivi des travaux.
- L'inspection des raccordements des installations septiques.
- L'étude de lotissement et d'utilisation du sol.
- La mise en application de la réglementation d'urbanisme.

Prochaines dates de disponibilités

- 8 mai
- 22 mai



Vous pouvez aussi faire une demande sur le site internet
<http://www.sainte-angele-de-premont.ca/services/urbanisme-et-permis/>

La municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont avise la population que si aucun bénévole ne se manifeste pour organiser et assurer le bon déroulement de la Fête au Village pour cet été, malheureusement, il n'y en aura pas cette année.

Contactez le bureau municipal si vous êtes intéressé à faire l'organisation de cette belle journée qui permet de rassembler les citoyens de la municipalité et des environs.

819-268-5526

Le bureau est ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h.



« Feu à ciel ouvert et de débris » (demande de permis)



Permis de brûlage

- Toute personne qui désire faire brûler des branches, des résidus de boisés, des résidus de végétation doit se procurer un permis de brûlage.
 - Le propriétaire doit en tout temps respecter les indications inscrites sur le permis. Toute personne qui allume un feu en demeure «responsable».
- ** Aucun permis ne sera émis pour faire le brûlage de pneu, plastique, produit de vinyle, produit pétrolier, fibre de vert etc... ****

Foyer extérieur

- Pour ceux qui veulent faire de petit feu sur leur terrain, vous devez vous procurer un foyer extérieur avec pare-étincelles.
- Pour ceux qui ont des foyers de pierres ou de briques, vous devez mettre un pare-étincelles sur le devant et sur la sortie à fumée.



Contactez le directeur incendie

Denis Bergeron

819-996-0216

RECONNAISSANCE À LA "PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE "

Le programme "Reconnaissance à la persévérance scolaire" de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont encourage les personnes qui complètent leurs études secondaires.

Un " certificat honorifique " accompagné d'un chèque au montant de 150,00 \$ seront remis aux personnes qui se sont qualifiées. Cette remise a lieu lors de la "Fête au village" ou à un autre moment dans l'année!

"CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉS "

- ◇ être résident de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont;
- ◇ déposer une preuve d'identité (permis de conduire, carte d'assurance-maladie ou autre au bureau municipal;
- ◇ déposer le certificat, l'attestation où l'équivalent émis par le Ministère de l'Éducation ou l'école fréquentée;





Carte de membres 2019-2020

Devenez membre du Cercle de Fermières
Sainte-Angèle-de-Prémont.

Activités inscrites au programme: tricot, crochet, tissage, couture, et autres activités intéressantes. Ateliers divers tous les vendredis après-midi, ateliers de tricot et de crochet tous les mercredis soirs, réunion mensuelle le deuxième vendredi du mois en après-midi.

La campagne de vente des cartes de membres 2019-2020 est débutée. Le coût de la carte est de 30 \$. Vous pouvez vous procurer votre carte au local des Fermières au sous-sol de l'édifice municipal 2451, rue Camirand ou au 819-268-2303 (Sylvie Bernard).

Pour toute question ou demande d'information concernant les activités du Cercle, suivez-nous sur Facebook.

<https://www.facebook.com/Cercle-de-fermières-Ste-Angèle-de-Prémont/>

Bienvenue aux membres actuelles et futures!

La Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont vous présente un nouvel outil de communication permettant aux citoyens de recevoir une panoplie d'informations qui concerne la municipalité.

Il s'agit d'un service d'appels automatisés. Nous pourrions donc joindre les citoyens concernés si nous avons un avis d'ébullition d'eau, une fermeture de rue, une activité ou autre.

Ces messages d'urgence vous seront acheminés soit par :

- Messagerie texte;
- Courriel;
- Appel automatisé

Il faut donc que chaque citoyen s'assure d'être inscrit dans notre base de données. *Vous pouvez vous inscrire en allant sur le site internet de la municipalité ou en téléphonant à Isabelle Plante au 819-268-5526 poste 2600*

Pourquoi il est important de vous abonner à notre système d'alerte? Nous avons dû aviser les citoyens du réseau d'aqueduc pour une coupure d'eau et après pour un avis d'ébullition... nous n'avons pas été capable de rejoindre tous les citoyens concernés.

Nous envoyons seulement des messages importants alors si vous voyez sur votre afficheur un numéro 1-514-000-0000, c'est un message de la municipalité!

La FADOQ de Sainte-Angèle-de-Prémont

vous invite à un souper, suivi de la danse pour la fête
des mères et des pères.

Samedi le 11 mai 2019 à 17h30

à la salle Lévis St-Yves

Gratuit pour les membres et pour
les non-membres 18,00\$

Apportez votre consommation.

Pour réservation :

Marion St-Yves 819-268-2084

● Sylvie Lacoursière 819-268-5760

● Louis Grenier 819-268-6218

Le menu :

- Un cocktail pour vous accueillir (avec ou sans alcool)
- Nous vous offrons une coupe de vin
- Soupe italienne avec cappellettis
- Salade printanière
- Le poulet cacciatore
- Pommes de terre en purée
- Légumes frais



Dessert : Gâteau blanc crème au mascarpone et coulis aux fraises

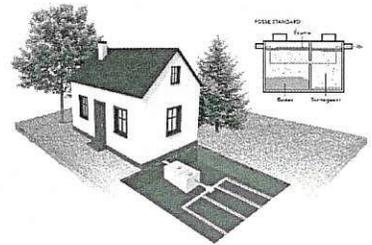
Breuvage : Café ou thé



Municipalité de SAINTE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT

Relevés sanitaires des dispositifs de traitement et d'évacuation des eaux usées des résidences isolées de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont

Les eaux usées non traitées représentent un risque pour la santé et l'environnement. En effet, des pathogènes comme les coliformes fécaux ainsi que des éléments nutritifs peuvent se déverser d'une installation septique non conforme et contaminer les eaux souterraines et les eaux de surface. Les eaux usées non traitées constituent également un contaminant au sens de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Depuis le 12 août 1981, ce sont les municipalités qui ont la responsabilité d'exécuter et de faire exécuter le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (règlement provincial). Pour s'assurer de la conformité des installations septiques de leur territoire et dans un souci du respect de l'environnement, la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont a mandaté l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY) pour la réalisation de relevés sanitaires auprès des propriétés qui rejettent des eaux usées d'origine domestique et qui ne sont pas raccordées au réseau d'égout municipal. Les relevés sanitaires s'échelonnent sur une seule année, de juin à octobre 2019.



Installation septique standard
Source : RGMRM

Procédure

Les propriétaires de résidences non desservies par un réseau d'égout recevront une lettre dans les prochaines semaines où ils seront invités à remplir un court questionnaire concernant leur installation septique. Ils seront ensuite contactés par téléphone par une ressource de l'OBVRLY pour répondre à des questions portant sur leur installation septique et pour fixer un rendez-vous. Par la suite, l'OBVRLY se rendra sur place afin de valider les informations et de réaliser un relevé sanitaire permettant d'évaluer l'ensemble de l'installation septique et le respect des normes de localisation et environnementales. Le propriétaire ou une personne de confiance nommée par celui-ci devra être présent lors de la visite. Les propriétaires recevront finalement un rapport de la Municipalité sur la classification de leur installation septique et un avis indiquant les correctifs à apporter, le cas échéant. Les relevés terrain seront réalisés principalement durant les jours et les soirs de semaine. Une ou deux journées en fin de semaine seront également réservées pour réaliser des relevés sanitaires aux résidences secondaires.

Résidences visées par les relevés sanitaires

Toutes les résidences de Sainte-Angèle-de-Prémont sont visées pour les relevés sanitaires à l'exception des résidences actuellement desservies par le réseau d'égout municipal.

Pour informations :

Mélanie Cléroux, OBVRLY
Responsable des relevés sanitaires
Tél. 819 498-3033, poste 2226
Courriel : melanie@obvrly.ca



2451, rue Camirand
Sainte-Angèle-de-Prémont, QC
J0K 1R0

Tél. : 819-268-5526
Télé. : 819-268-5536



Camion incendie à vendre

- Autopompe de Marque ANDERSON
- Châssis de marque White – GMC 1988
- 143 000 km
- 3 475 heures de moteur
- Moteur Cummins
- Pompe de marque Hale – modèle QSMG, 1 250 gal/imp/min.
- Plaque VLC – 18 juillet 1989
- Réservoir 500 gal/imp. en aluminium
- Carrosserie en aluminium
- Cabine d'équipe 3 places
- Couvert en aluminium
- Canon à eau
- Beaucoup d'espace de rangement
- Pneus à 40%
- Camion en bon état

Prix de départ : 3 000\$

Pour tout renseignement, communiquer avec Denis Bergeron
819-996-0216



*Les offres d'achat doivent parvenir au bureau municipal avant le 27 mai 2019
sous enveloppes cachetées.*